

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2010

L'an deux mil dix, le mercredi sept avril à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Guérigny, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents : A.ADOUE - J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON - J.P.CHATEAU - J.P.GATEAU- D.GOBET- E.GUYOT- H.JUDAS- N.LEBAS- A.LEONARD - C.LOBRIAUT- S.MARC- C.MEVEL- M.PASSE- -A.VAILLANT- M. VANDELLE .

Absents excusés : J.P.APERS pouvoir donné à S.MARC
B. BERNADOTTE
M.CHARMANT
A .DEMARES
G.LANTIER pouvoir à A.VAILLANT
C.MAGNIEN pouvoir à M.PASSE
R.PASQUET pouvoir à C.LOBRIAUT
J.ROPITEAU
S.SEILER

La séance est ouverte à 19 h 20 par la Présidente Martine VANDELLE.

Christian LOBRIAUT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 mars 2010.

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Budgets prévisionnels 2010.

➤ Budget général de la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre.

La section de fonctionnement est proposée en dépenses et en recettes pour un montant de **1 450 367,54 €** avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 494 788,17 €.

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un montant de **2 565 234,75 €** avec un déficit d'investissement reporté de 526 488,54 € et un montant des Restes à réaliser de 878 306,00 €.

Huit programmes sont inscrits pour l'investissement 2010 :

- Maison des sportifs - Espace Loisirs Jeunes Guérigny
- Aire de camping-car – Assainissement
- Aménagement de la Gare (1^{ère} tranche)
- Etudes friches industrielles à Urzy
- Voirie 2010

- Chalets (tranche 1) à Saint-Aubin-les-Forges
- Aménagement du Bief à Guérigny
- Dissimulation des réseaux électriques à Guérigny, Parigny-les-Vaux, Saint-Aubin-les-Forges, Saint-Martin d'Heuille et Urzy
- Panneaux communautaires
- Piste BMX – Etude de faisabilité à Saint-Martin d'Heuille
- Boulodrome à Parigny-les-Vaux

Les recettes d'investissement sont proposées pour un montant de 2 109 336,75 € avec un virement de la section de fonctionnement de 494 788,17 € et d'un emprunt de 827 206,67 €. Le déficit d'investissement s'établit à 455 898,00 €.

Un large débat s'ouvre autour de la présentation de ce budget 2010 préparé très largement en « Commission des Finances ». Différentes précisions sont demandées par les délégués.

Messieurs ADOUE, CHATEAU et LEONARD quittent la séance.

Le Budget Primitif (BP) est finalement adopté par 17 votes « Pour » moins une « Abstention ».

➤ **Budget du SPANC des Bertranges à la Nièvre.**

Le budget est en baisse suite à une vacance du poste de technicien.

En section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et recettes à **23 333,39 €** avec une subvention en recettes du budget général d'un montant de 8 333,39 €

En section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 905,85 €**

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents avec 17 votes « Pour » moins une « Abstention »

➤ **Budget Zone d'Activités des Bertranges à la Nièvre.**

En section de fonctionnement :

Le solde d'exécution est **néant**

En section d'investissement :

La section s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **477 396,80 €**

Le Budget est approuvé à l'unanimité des membres présentes par 17 voix « Pour » moins une « Abstention ».

3. Affectation des résultats.

➤ **Budget général Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre.**

a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 526 488,54 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

- dépenses : - 878 306,00 €

- recettes : + 1 334 204,00 €

Solde d'exécution positif de : + 455 898,00 €

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Excédent 2009 : + 363 706,71 €

Besoin de financement : - 70 590,54 €

Affectation excédentaire : + 293 116,17 €

Réparti comme suit :

- **compte 1068** en recettes de la section d'investissement : + 70 590,54 €

- **compte 002** en résultat de la section de fonctionnement reporté: + 293 116,17 €

- **compte 001** en solde déficitaire de la section d'investissement reporté: - 526 488,54 €

Les membres présents approuvent à l'unanimité moins une « Abstention » l'affectation des résultats.

➤ **Budget du SPANC des Bertranges à la Nièvre.**

a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 1 905,85 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

- dépenses : Néant

- recettes : Néant

Solde d'exécution de : Néant

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Excédent de 2009 : + 136,61 €

Besoin de financement : - 1905,85 €

Affectation déficitaire de : - 1769,24 €

Réparti comme suit :

- **compte 1068** en recettes de la section d'investissement : 136,61 €

- **compte 001** en solde d'exécution de la section d'investissement : 1905,85 €

- **compte 021** en virement de la section de fonctionnement : 1769,24 €

- **compte 023** en virement à la section d'investissement : 1769,24 €

Les membres présents approuvent à l'unanimité moins une « Abstention » l'affectation des résultats.

➤ **Budget de la Zone d'Activité des Bertranges à la Nièvre.**

a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 77 396,80 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

- dépenses : Néant

- recettes : Néant

Solde d'exécution de : Néant

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

<i>Excédent de 2009 :</i>	<i>Néant</i>
<i>Besoin de financement :</i>	<i>- 77 396,80 €</i>
<i>Affectation déficitaire de :</i>	<i>- 77 396,80 €</i>

Réparti comme suit :

- ***compte 001*** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté : ***77 396,80 €***

Les membres présents approuvent à l'unanimité moins une « Abstention » l'affectation des résultats.

4. Vote des Taxes.

Sur la base d'un produit attendu de 370 075 €, il est proposé d'augmenter les taux de 3%.

Ils s'établissent ainsi :

- - taxe d'habitation : **2,33 %**
- - Taxe foncier bâti : **3,51 %**
- - Taxe foncier non bâti : **8,88 %**
- - Taxe professionnelle : **2,52 %**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins une « Abstention ».

5. Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il est rappelé qu'il est nécessaire, après le vote du budget du SYCTEVOM, de se prononcer sur le taux de la TEOM.

Le produit attendu est de 498 096 € pour 6 390 habitants, soit un montant de 77,94 €/habitant.

Ainsi le taux passe de 11,47% (N-1) à 11,65%.

Le nouveau taux est adopté à l'unanimité moins une « Abstention »

6. Modification des indemnités des élus.

Il est proposé une diminution des indemnités perçues par les élus (Présidente et Vice-Présidents) d'un montant de 15 %.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.